

RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CONTRATS DE FORMATION

Paragraphe 23 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Exercice financier : 2020-2021

Trimestre : octobre, novembre, décembre 2020

Nom de fournisseur	Montant du contrat	Description de la formation	Date	Lieu (adresse)	Nombre de participants prévus
Morvan Le Borgne Coaching exécutif et leadership	10 000 \$	Accompagner le Président du BAPE dans le développement de ses habiletés de leadership (coaching exécutif)	15 octobre 2020 au 14 avril 2021	À distance	1
		Conférence d'inspiration « Entre performance et gestion de soi : trouver le juste équilibre »	24 novembre 2020	À distance	60

Les dépenses déclarées sont comptabilisées durant la période visée. Les taxes (TPS et TVQ) sont exclues de chaque dépense, s'il y a lieu.